



## NUMÉRO 217

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2022

#### **Appel nominal / 2**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 2**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 2**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 2**

**1.** Convention d'Intervention Foncière entre l'EPFIF, la Ville et l'EPT GPSO : Approbation de l'avenant n°1 / **5**

**2.** Abreuvoir - Signature d'une convention préalable au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études d'opportunité relatives à l'aménagement de la zone de l'Abreuvoir à Boulogne-Billancourt entre la Direction des Routes d'Île-de-France, Grand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt / **5**

**3.** Approbation du Contrat de Développement Département des Hauts-de-Seine Ville de Boulogne-Billancourt pour la période 2022-2024 / **7**

**4.** Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'exercice 2022 et de subventions complémentaires. / **8**

**5.** Approbation d'une lettre de mission avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA) pour des études de préfiguration relatives à la création d'un outil du développement local en vue d'assurer la transition écologique et énergétique. / **8**

**6.** Tarification des activités municipales / **10**

**7.** Mise à jour du règlement intérieur des inscriptions et facturation aux activités municipales / **12**

**8.** Établissements d'accueil du jeune enfant - Modification du règlement de fonctionnement. / **14**

**9.** Développement d'un projet d'aménagement du lot n°5 du Port Legrand - Signature d'une convention de mandat avec la SPL Val de Seine Aménagement / **15**

**10.** Convention de réservation entre la Ville et Immobilière 3F pour la réservation d'un logement sis 29 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt. / **16**

**11.** Paris 2024 - Accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route - marathon olympique des 10 et 11 août 2024 / **16**

**12.** Pose d'une plaque commémorative - 50 rue Georges Sorel - Approbation de la convention entre la Ville et les copropriétaires / **3**

**13.** Déploiement du Pass Culture et du Pass Navigo / **3**

**14.** Conventions d'édition et d'usage numérique pour l'exploitation d'oeuvres entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP). / **4**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 7 juillet 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Bâi-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT

## EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Monsieur Michel AMAR, qui a donné pouvoir à Madame Armelle GENDARME
- Madame Béatrice BELLIARD, qui a donné pouvoir à Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- Madame Isaure DE BEAUVAL, qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe TELLINI
- Madame Blandine De JOUSSINEAU, qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie MOLTON jusqu'au point 13
- Monsieur Olivier CARAGE, qui a donné pouvoir à Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES
- Monsieur André DE BUSSY, qui a donné pouvoir à Monsieur Guillaume BAZIN à partir du point 1
- Madame Cathy VEILLET, qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MATHIOUDAKIS

- Madame Agathe RINAUDO, qui a donné pouvoir à Monsieur Yann-Maël LARHER
- Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION jusqu'au point 4
- Monsieur Evangelos VATZIAS, qui a donné pouvoir à Madame Bâi-Audrey ACHIDI

Madame Marie THOMAS a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance, et vous remercie de votre présence à ce Conseil municipal un peu tardif dans l'année.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Cette communication vous a été remise sur table. L'élément fort de ces derniers temps à GPSO (Grand Paris Seine Ouest) est l'adoption de notre plan vélo à l'unanimité. Nous allons donc le coordonner avec les plans départementaux, métropolitains et régionaux, puisque ces quatre supports se télescopent. Je remercie d'ailleurs toutes celles et ceux qui ont participé à la réflexion concernant ce plan, ainsi que les nombreuses personnes qui étaient présentes hier à Chaville pour la présentation du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Cette présentation était de qualité et certaines propositions sont particulièrement intéressantes à examiner – c'est ce que j'ai précisé ce matin au directeur général de GPSO. Nous allons reprendre toutes ces propositions dans le détail et allons continuer à travailler sur ce PLUI.

Concernant le volet « environnement et cadre de vie », nous réalisons actuellement quelques études, notamment sur la réduction des déchets sur le territoire. Nous recensons également les bacs de collecte des déchets, puisque nous allons poser des puces sur l'ensemble des bacs. Une société spécialisée rencontre en ce moment tous les gardiens d'immeubles des copropriétés pour expliquer cette démarche. S'agissant du volet « habitat », cette communication rappelle quelques règles à respecter pour louer son logement

pendant les vacances, et fait également le point sur les aides financières dédiées à la rénovation énergétique des maisons individuelles. J'ai d'ailleurs demandé à GPSO une liste de toutes les actions que nous menons en ce sens, car tous nos concitoyens ne sont pas forcément informés des aides que nous pouvons apporter. Nous en avons inscrit quelques-unes dans ce document. Elles ne sont pas négligeables. Par exemple, nous attribuons une aide de 1 000 euros pour la réalisation d'un diagnostic, et pouvons même verser jusqu'à 2 000 euros par logement selon les conditions.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

**M. BAGUET :** Concernant les informations diverses, sachez que nous avons reçu le trophée des communes donneuses par l'Établissement français du sang (EFS), qui nous remercie pour la qualité d'accueil que nous lui proposons à chaque intervention – je vous rappelle que nous leur mettons à disposition des salles adaptées et que nous réalisons systématiquement des campagnes de communication pour sensibiliser les boulonnais ; c'est une des raisons qui explique que de nombreux Boulonnaises et de Boulonnais donnent leur sang.

D'autre part, nous vous avons également remis un livre sur Jean GABIN pour celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de se rendre à l'exposition.

Je vous propose de modifier notre ordre du jour, et de commencer par l'intervention de Monsieur DE BUSSY, puisqu'il doit s'absenter pour nous représenter au Conseil des conservatoires de GPSO qui se tient ce soir à Vanves à 18 heures 30.

## **12. POSE D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE - 50 RUE GEORGES SOREL - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LES COPROPRIÉTAIRES**

**M. André de BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

En 2016, le Lycée Jean de La Fontaine, situé dans le XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, a sollicité la journaliste Stéphanie TROUILLARD pour retracer le parcours de Louise PIKOVSKY, élève de l'établissement durant la Seconde Guerre mondiale. Des lettres écrites par cette jeune fille ont récemment été retrouvées et ont permis de mettre en lumière l'histoire tragique de cette lycéenne juive déportée avec toute sa famille.

Le 22 janvier 1944, ils ont été arrêtés à leur domicile dans leur appartement de Boulogne-Billancourt situé au 50, rue Georges Sorel, avant d'être conduits à Drancy, puis à

Auschwitz-Birkenau par le convoi du 3 février 1944. Abraham et Barbe Brunette, les parents, ainsi que leurs enfants, Annette, Louise, Jean et Lucie, ont tous été gazés à leur arrivée.

Depuis la parution d'un documentaire en 2017 et d'une bande dessinée en 2020, intitulés « Si je reviens un jour, les lettres retrouvées de Louise Pikovsky », elle est devenue un symbole de la persécution contre les juifs en France.

Après avoir recueilli l'autorisation d'un des plus proches parents de la famille de Louise PIKOVSKI, les membres de la copropriété sise 50, rue Georges Sorel et la ville de Boulogne-Billancourt souhaitent apposer une plaque sur le lieu même de l'arrestation, afin de rappeler aux passants cet événement tragique et faire perdurer la mémoire de cette jeune fille brillante au destin brisé.

Il vous est donc demandé d'approuver le principe de cet hommage, ainsi que la convention d'ancrage de cette plaque commémorative sur la copropriété du 50 de la rue Georges Sorel.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Bonsoir à toutes et tous. Je voudrais remercier l'ensemble du Conseil municipal pour cette décision, et en profiter pour prononcer le nom de Robert CRÉANGE, qui aurait lui aussi apprécié la pose de cette plaque.

**M. BAGUET :** Merci. J'avais effectivement évoqué ce sujet avec lui il y a quelques années, puisque nous étions très heureux de la sortie de la bande dessinée. Je me rappelle encore de notre échange. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. DÉPLOIEMENT DU PASS CULTURE ET DU PASS NAVIGO**

**M. André de BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

Deux dispositifs ont pour objectif d'encourager la rencontre

entre les acteurs culturels du territoire et les utilisateurs, et de gagner ainsi en visibilité. Il s'agit du Pass Culture et du Navigo Culture.

Le Pass Culture, initié par le Ministère de la Culture, est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un nouvel outil favorisant l'accès à la culture, afin de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 18 ans, pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit (20 euros à 15 ans, 30 euros à 16 et 17 ans, et 300 euros à 18 ans).

Par ailleurs, la région Île-de-France, en lien avec Île-de-France Mobilités et le Comité régional du tourisme Paris Île-de-France (CRT), a engagé, avec le Navigo Culture, une démarche pour permettre aux abonnés des transports franciliens de bénéficier de tarifs préférentiels au sein d'établissements culturels partenaires, sur présentation de leur Pass Navigo.

Il s'agit d'outils de mobilisation de la population, notamment des jeunes, et des partenaires du territoire.

Dans ce contexte, l'inscription des établissements culturels municipaux (musées, Carré Belle Feuille, Ateliers d'arts plastiques...) dans ces dispositifs contribuera au rayonnement culturel de la Commune et au développement des pratiques culturelles des Boulonnais.

Les conventions annexées à la présente délibération précisent les modalités des deux partenariats ci-dessus exposés.

Il vous est donc proposé d'approuver lesdites conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Le groupe Écologistes et solidaires s'interroge sur le traitement dans une même délibération de deux sujets. Il est répondu qu'au plan administratif, il a été pris soin de scinder la présentation des deux dossiers en instaurant deux articles distincts.

Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande si les dispositions tarifaires favorables au public mises en place dans le cadre de l'extension du Pass Navigo, notamment au sein des musées de la Ville, feront l'objet de versement compensatoires. Il est répondu par la négative, l'intérêt pour des établissements participant au dispositif étant de bénéficier de campagnes promotionnelles, laissant envisager

un rayonnement optimisé des collections et activités proposées. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. CONVENTIONS D'ÉDITION ET D'USAGE NUMÉRIQUE POUR L'EXPLOITATION D'ŒUVRES ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (ADAGP)**

**M. André de BUSSY, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

La société des Auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) est un organisme de gestion collective des droits d'auteurs dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Elle gère les droits de reproduction et de représentation de ses membres (peintres, sculpteurs, designers, architectes, photographes, illustrateurs, auteurs de street art, vidéastes, affichistes...), qui lui en ont fait apport pour l'ensemble de leurs œuvres.

Dans le cadre de ses activités, notamment culturelles, la ville de Boulogne-Billancourt édite divers supports physiques graphiques (livres, catalogues d'exposition, brochures, affiches, cartes postales, billets, produits dérivés...) et de communication dématérialisée (site Internet, newsletters, application, réseaux sociaux...) qui font appel à des œuvres relevant du répertoire de l'ADAGP.

Les conventions annexées à la présente délibération précisent les modalités d'exploitation de ces œuvres, dans le respect des droits de reproduction et de représentation des auteurs membres de l'ADAGP.

Il vous est donc proposé d'approuver lesdites conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

# Séance du 07 juillet 2022

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci Monsieur DE BUSSY. Nous pouvons donc vous libérer pour vous laisser vous rendre à Vanves. Je vous propose à présent de reprendre notre ordre du jour.

## **1. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE L'EPFIF, LA VILLE ET L'EPT GPSO : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 1<sup>er</sup> août 2019, la Ville, GPSO et l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France) ont signé une convention d'intervention foncière tripartite portant sur quatre sites de maîtrise foncière, avec une enveloppe financière de 40 millions d'euros et un périmètre de veille sur la totalité de la Ville.

Parmi ces quatre sites, l'opération Bellevue Est est désormais finalisée, les opérations Paul Bert-Aguesseau et Châteaudun sont en cours de cession, et l'opération Rhin et Danube est en cours de maîtrise.

La Ville et GPSO, souhaitant intensifier leur action foncière pour permettre la réalisation de logements, sollicitent l'EPFIF, notamment sur trois nouveaux secteurs – à savoir les studios de Boulogne, les Dominicaines et le marché de Billancourt.

Il vous est donc proposé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention actuelle pour augmenter la durée de celle-ci de deux années supplémentaires, afin de la porter à fin 2026 ;
- de retirer l'opération Bellevue Est, qui est désormais finalisée ;
- d'intégrer les trois nouveaux secteurs ;
- d'augmenter l'enveloppe financière de 10 millions d'euros H.T., pour la porter à 50 millions d'euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Écologistes et solidaires demande s'il existe des programmes pour ces trois nouveaux secteurs. Il est répondu qu'à ce stade, aucun programme précis n'est arrêté. Le groupe Écologistes et solidaires demande si les locaux de la Colombe et le gymnase du Cosec sont intégrés au secteur dit « Dominicaines ». Il est répondu que l'ensemble des parcelles visées est détaillé dans l'annexe à la convention d'intervention. Le groupe Écologistes et solidaires demande des précisions quant à l'avenir des projets sur le marché Billancourt et sur les Studios de Boulogne. Il est répondu, comme indiqué précédemment, qu'aucun programme n'est arrêté. Plus globalement, il est précisé que cette convention a pour vocation de pouvoir intervenir sur l'ensemble des opportunités foncières situées dans ces secteurs, et de pouvoir réaliser des préemptions en fonction. À ce stade, il n'y a pas de programme sur aucun des projets. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. ABREUVOIR - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PRÉALABLE AU TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE L'ABREUVOIR À BOULOGNE-BILLANCOURT, ENTRE LA DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE, GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit donc du projet de restructuration du site dit de « l'Abreuvoir », correspondant à la parcelle Sud du site classé Rothschild, aujourd'hui isolé du parc de l'autoroute A13 et de sa bretelle de sortie. Ce projet porte sur la création d'un complexe équestre, d'un Centre technique mutualisé entre le Département, GPSO et la ville de Boulogne-Billancourt, d'un bassin de rétention des eaux pluviales de l'autoroute A13 – projet porté par la DiRIF (Direction des routes d'Île-de-France) –, et d'un parking souterrain pour les besoins du personnel de l'hôpital Ambroise Paré et du centre technique.

Il s'agit d'un projet très complexe, puisqu'il comprend des acteurs différents et qu'il se situe sur une parcelle très contrainte. Aussi, et afin de mener à bien l'ensemble

de ces réalisations, il est nécessaire que GPSO en ait une vision d'ensemble, notamment sur le positionnement du futur bassin de rétention par rapport au centre équestre et au centre technique. C'est pourquoi GPSO souhaite centraliser et réaliser des études d'opportunités sur les modifications apportées aux ouvrages de l'État, notamment sur la modification du tracé de la voie de sortie de l'A13, ainsi que son raccordement à la rue de l'Abreuvoir au niveau du carrefour de la RD1, et sur la démolition d'une partie de la culée du viaduc de Saint-Cloud.

Il vous est donc demandé d'approuver une convention tripartite entre l'État, GPSO et la Ville, qui autorise la réalisation et le financement par GPSO des études d'opportunités, afin de s'assurer de la faisabilité du centre technique mutualisé. Dans un second temps, il sera proposé au Conseil de territoire le transfert de maîtrise d'ouvrage de l'État à GPSO pour les études opérationnelles et la réalisation des travaux. Cette seconde convention précédera le programme précis des travaux et ses contraintes techniques, ainsi que le coût et la répartition du financement entre l'État et GPSO. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention préalable au transfert de maîtrise d'ouvrage.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Écologistes et solidaires demande si l'intégralité de l'hôpital de Garches aura vocation à être accueilli dans le futur projet de l'AP-HP Ambroise Paré, et si cela aura un impact sur l'emprise actuelle de l'hôpital ou impliquera un débordement sur le foncier du château Rothschild. Il est précisé que tout l'hôpital de Garches sera rapatrié sur le site, que l'emprise ne serait pas augmentée, et qu'il n'y aura aucun débordement sur le parc Rothschild ni sur le château Rothschild. Par contre, les bâtiments seront bien évidemment restructurés, et l'hôpital sera densifié pour accueillir toutes ses activités.

Il est précisé qu'il s'agit effectivement d'un très gros projet impliquant l'État, la Ville, GPSO, l'AP-HP et le Département, et que les 344 millions d'euros seront financés par l'AP-HP et par l'ARS. La livraison de la première partie du chantier est prévue pour 2024, pour un achèvement en 2031. D'autre part, il est précisé que cette délibération ne porte pas sur cette partie du projet, mais sur la réalisation des divers programmes de la zone de l'Abreuvoir, en particulier le souhait de l'État de confier la maîtrise d'ouvrage ainsi que les études et les travaux pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales de l'autoroute A13. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur

cette délibération ? Oui, Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Merci Monsieur le Maire. Notre groupe votera donc cette délibération. Cependant, puisque nous avons aussi voté cette délibération à GPSO, je trouve que les élus sont assez peu informés de ce projet – que ce soit au Conseil de territoire ou au Conseil municipal – au regard de ce qui nous a été présenté lors de la commission départementale des sites, qui était relativement fourni avec des images et des plans. Il est donc dommage que nous n'ayons pas le même éclairage en Conseil municipal, alors que nous sommes quand même élus. En effet, et même si je ne souhaite pas faire de hiérarchie entre les élus et les associations, il serait quand même bien que nous ayons la même information dans ce Conseil municipal.

**M. BAGUET :** J'imagine que vous n'êtes pas la moins informée du Conseil municipal, mais je partage cependant votre remarque. J'y avais effectivement pensé suite à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) qui s'est tenue lundi après-midi avec certaines personnes membres de la Commission que vous connaissez bien – dont deux anciens élus du Conseil municipal. Je rappelle en effet que le Préfet nous a demandé d'effectuer une présentation globale à la demande de l'inspectrice des sites et de l'architecte des bâtiments de France. Cela étant, il est vrai que l'État nous demande de communiquer, dès que le Conseil municipal ne dispose pas du même degré d'information. Par conséquent, je vous propose que nous fassions un point de situation sur ce projet, d'autant qu'il s'agit d'un dossier extrêmement complexe.

La bonne nouvelle est que l'État est actif et qu'il s'engage, alors que les choses n'étaient pas simples au départ. Je rappelle en effet que les ingénieurs de l'ancienne DDE (Direction départementale de l'équipement) sont très intéressés par les projets qu'ils peuvent piloter eux-mêmes, mais qu'il y avait un télescopage de calendriers entre le projet de l'AP-HP, celui de la Ville, celui de GPSO et celui de l'État. Or, il était urgent de faire ce bassin de rétention pour récupérer les eaux de ruissellement des pluies de la bretelle d'autoroute allant du boulevard périphérique au tunnel de Saint-Cloud. Il a donc fallu convaincre tous ces acteurs, et grâce à l'intervention du Préfet, que je remercie encore, la DiRIF – ce qui est exceptionnel – a accepté de se délester de la responsabilité du projet pour le confier à GPSO. Il n'y aura donc plus qu'un seul opérateur, ce qui facilitera considérablement les choses car nous étions assez mal partis entre la lourdeur de l'État et la complexité du dossier.

Je rappelle que nous nous sommes battus pendant des années avec Martin HIRSCH pour sauver l'hôpital Ambroise Paré, qui était menacé de disparition en 2004. J'étais à l'époque

# Séance du 07 juillet 2022

parlementaire et siégeais déjà au Conseil de surveillance de l'AP-HP. J'étais alors monté au créneau. Aujourd'hui, non seulement nous sauvons cet hôpital, mais nous participons en plus à sa renaissance, puisque l'enveloppe de 344 millions d'euros a été approuvée le 23 juin dernier par la Commission nationale d'investissement en matière de santé (CNIS) – ce qui là encore est une bonne nouvelle. Je précise qu'il faut un accord de tous les ministères sous le contrôle de Matignon lorsque vous dépassez les 50 millions d'investissement en matière de santé. Les procédures sont extrêmement longues, et nous avons donc obtenu le feu vert définitif le 23 juin dernier. Autrement dit, nous savons maintenant que l'hôpital Ambroise Paré sera définitivement sauvé, d'autant que le budget est garanti, et que l'État – il faut en effet rendre hommage à l'ARS – a augmenté sa participation à 122 millions d'euros. C'est donc une bonne nouvelle à la fois pour les Boulonnais et pour l'AP-HP. Le projet avance. Nous sommes environ 40 autour de la table et avons déjà participé à 16 comités de pilotage, aussi bien avec Monsieur MOUGIN à l'époque qu'avec Madame GODIN aujourd'hui. Il y a la Région, le Département, l'État, l'AP-HP, l'ARS, la DiRIF, la DGFIP (Direction générale des finances publiques), ou encore GRP Gaz, et nous essayons de nous voir au minimum 3 fois par an. Cela fait donc plusieurs années que nous travaillons sur ce dossier, et je suis très content car le nouveau secrétaire général de la Préfecture est très impliqué, comme l'était son prédécesseur. C'est d'ailleurs un véritable projet d'Etat, et le Président de la République y est très attentif, puisque c'est la première fois que deux hôpitaux historiques comme Raymond Poincaré et Ambroise Paré se rapprochent. Cela ne s'était jamais fait auparavant.

Je suis d'accord avec vous pour que nous organisions une réunion à ce sujet, et que nous prenions le temps de bien expliquer tous les enchevêtrements de ce dossier, avec le site classé du château Rothschild. D'ailleurs, vous avez vu que le promoteur a enfin installé des échafaudages pour préserver le château. Il ne l'avait pas fait jusqu'à présent, car il n'arrivait pas à obtenir une garantie de permis de construire auprès des assurances en raison d'un recours sur ce permis. Le dossier est désormais devant le Conseil d'État, qui doit statuer en deux temps. Une première fois sur la recevabilité du recours, et, en cas de recevabilité, une seconde fois sur le recours lui-même. Or, nous savons aujourd'hui que la recevabilité a été rejetée, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous. Il faut cependant rester prudent, car les Saoudiens peuvent encore saisir la Cour de justice de l'union européenne, mais ce serait simplement pour la gloire. Quoi qu'il en soit, le promoteur a accepté d'injecter de l'argent dans ce projet compte tenu de ces bonnes nouvelles. Enfin, sachez qu'il y a également une deuxième procédure en cours, puisque la vente a été attaquée, mais là aussi, les conclusions du premier jugement devraient être favorables. Par conséquent,

entre l'hôpital Ambroise Paré, le château Rothschild, la DiRIF et toutes ces opérations, nous avançons plutôt bien. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT POUR LA PÉRIODE 2022-2024**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de commencer le volet des finances par le contrat de développement entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine, qui sera également approuvé demain par le Conseil départemental. Je rappelle qu'il s'agit du troisième contrat signé entre les deux collectivités, et qu'il retrace les flux financiers du Département vers la Ville – puisque le département des Hauts-de-Seine est notre premier partenaire financier. Il nous accompagne aussi bien en section de fonctionnement, pour laquelle il participera à hauteur de 5,4 millions d'euros pour la période 2022-2024, qu'en section d'investissement, pour laquelle il nous versera 7 millions d'euros sur cette même période. Pour ce qui est du fonctionnement, il s'agit d'actions classiques relevant de sa compétence, telles que la livraison de repas, ou encore le soutien aux associations sportives, culturelles et de politique de la Ville, et concernant le programme d'investissement, le Département nous accompagnera sur des projets structurants qui vous sont détaillés dans la délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Écologistes et solidaires a demandé des explications sur la légende de la carte concernant les caméras, et la réponse lui a été apportée en Commission. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). C'est notre cadeau de Noël du Département avant l'heure, et nous nous en sortons plutôt bien. D'ailleurs, je ne cesse de remercier la Région et le Département pour leur soutien financier à notre ville, car ils nous permettent tous deux d'avoir les impôts les plus bas de France, et ce, malgré l'augmentation de l'indice de la fonction publique de 3,5 % prévu par la loi sur le pouvoir d'achat qui sera soumise prochainement au vote du Parlement. C'est une bonne nouvelle pour les agents, sachant que cette

hausse représentera 2,3 millions d'euros pour Boulogne-Billancourt en année pleine, soit environ 3 % d'impôts. Nous avons également reçu la facture du FSRIF (Fonds de solidarité de la région Île-de-France), qui augmentera de 600 000 euros, soit environ 1 % d'impôts. Enfin, nous attendons une troisième facture, celle du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), qui j'espère arrivera avant la fin de l'année. Nous avons donc des mauvaises nouvelles financières d'un côté, mais heureusement des bonnes nouvelles de l'autre avec le Département et la Région. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Je vous propose de passer à la délibération suivante, sachant que Monsieur BAGUET, Madame GENDARME et Monsieur AUCLAIR sont invités à quitter la séance compte tenu de leurs fonctions dans les associations citées dans ce rapport.

18 heures 31 : Présidence de Madame GODIN.

#### **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération vous demande donc d'attribuer des subventions à certaines associations, puisqu'il fallait avoir signé le contrat avec le Département avant de pouvoir les verser. Nous vous proposons ainsi de ventiler les 455 911 euros de subventions annuelles aux associations prévus par ce contrat, sachant que les structures subventionnées étaient déjà dans les contrats antérieurs, et que le montant de la subvention est ajusté en fonction des demandes présentées par ces associations. D'autre part, et afin d'éviter toute confusion avec les montants versés les années antérieures, je précise que la compétence « sport de haut niveau » a été reprise à son compte par le Département. Cela signifie donc que les sommes qui transitaient avant par la Ville, et qui étaient notamment reversées à l'ACBB (Athlétique club de Boulogne-Billancourt) ou au TCBB (Tennis club de Boulogne-Billancourt) sont désormais versées directement par le Département. Voilà pour le premier bloc de subventions.

Par ailleurs, d'autres subventions sont également versées au

CCAS dans le cadre du CLIC (Centre local d'information et de coordination), et cette délibération vous propose d'attribuer deux subventions complémentaires. Une aux Scouts et guides de France pour l'accueil de scouts libanais pendant la période estivale, et une autre pour le centre ludique de Boulogne-Billancourt, qui fait face à des besoins exceptionnels en cette année 2022.

**Mme GODIN :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**Mme GODIN :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Écologistes et solidaires a demandé comment les associations s'étaient manifestées auprès du Département ou auprès de la Ville pour faire valoir leur demande de subvention. La réponse vient d'être apportée par Madame LAVARDE-BOEDA. Avis favorable à l'unanimité.

**M. GODIN :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

18 heures 33 : Retour de Monsieur le Maire et des élus. Présidence de Monsieur BAGUET.

**M. BAGUET :** Merci pour ce vote en direction des associations. Concernant la délibération suivante, je dois également quitter la séance avec Madame GODIN. Je cède donc la présidence à Monsieur LOUAP.

18 heures 34 : Présidence de Monsieur LOUAP.

#### **5. APPROBATION D'UNE LETTRE DE MISSION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (SPL SOA) POUR DES ÉTUDES DE PRÉFIGURATION RELATIVES À LA CRÉATION D'UN OUTIL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN VUE D'ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération vise à ce que les villes de Boulogne-



# Séance du 07 juillet 2022

Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux, chacune à hauteur de 100 000 euros, passent une convention avec la SPL Seine Ouest Aménagement (SPL SOA). Il s'agit de demander à cette dernière de définir les contours d'un « outil », puisque cette lettre de mission vise à définir aussi bien les aspects juridiques que techniques de cette solution, qui doit permettre à nos deux villes de devenir plus autonomes en matière de production d'énergie, et de trouver des solutions pour une énergie plus décarbonée. Nous sommes donc à ce stade dans une étude de préfiguration et dans une phase de lancement, ce qui signifie que le montant de 100 000 euros sera susceptible d'évoluer, tout comme le nombre de partenaires.

**M. LOUAP :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Écologistes et solidaires interroge sur la compétence de la SPL SOA pour réaliser ces études. D'autre part, le groupe souhaite également savoir si la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) récupère actuellement de la chaleur à Isséane pour la revendre à Boulogne-Billancourt. Il est précisé que l'objet de la mission relève effectivement des compétences de la SPL SOA. S'agissant du mécanisme actuel de récupération de chaleur, il est précisé que la ville de Paris a conclu un contrat de concession avec la CPCU, dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2024. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. LOUAP :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a indiqué que le rapport de présentation de la délibération était lapidaire sur le réseau CPCU, ainsi que sur le raccordement dudit réseau de chaleur au centre d'incinération Isséane géré par le SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) à Issy-les-Moulineaux. Il a également été demandé pourquoi GPSO ou l'Agence locale de l'énergie ne pouvaient pas prendre cette étude à leur compte, et pourquoi confier une étude de gré à gré à la SPL SOA. Ces réponses viennent d'être apportées par la Commission précédente ainsi que par Madame LAVARDE-BOEDA. Avis favorable à l'unanimité.

**M. LOUAP :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur RUTILY, puis Madame RAPILLY-FERNIOT.

**M. RUTILY :** Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous réjouissons que vous nous proposiez la création de cet outil afin, je cite, « de sortir des énergies fossiles et d'atteindre la

neutralité carbone ». Nous avons cru au vu de précédentes décisions que vous ne preniez pas ces questions au sérieux, et nous sommes ravis de voir que nous nous étions trompés. Dont acte.

Nous sommes tout à fait prêts à travailler avec vous pour imaginer de nouvelles solutions en vue d'assurer cette transition écologique et énergétique. Vous avez peut-être eu entre les mains notre livret de programme de 54 pages durant la dernière campagne municipale. Des idées, nous en avons beaucoup pour réduire nos consommations, ainsi que nos émissions et nos déchets, pour rénover les bâtiments les plus énergivores, pour réduire la place de la voiture en ville, ou encore pour créer des zones de fraîcheur végétalisées. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir quelles ont été les évolutions des logements et des bâtiments municipaux en termes d'isolation, depuis la thermographie aérienne de 2010. Peut-être pourrez-vous nous éclairer sur ce point ?

Nous sommes donc prêts à travailler avec vous sur tous ces sujets, et j'en profite d'ailleurs pour vous remercier pour les ateliers qui se sont tenus hier à GPSO. Il était très agréable de pouvoir travailler tous ensemble par-delà les villes d'origine et les sensibilités politiques. Hier soir, il n'y avait pas d'élus de la majorité d'un côté, et des oppositions de l'autre, mais des élus de bonne volonté quelles que soient leurs sensibilités, décidés à travailler ensemble pour faire avancer les choses. Travaillons dans cet esprit à l'échelle de la Ville, nous sommes à votre disposition. Je vous remercie.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** Mes propos s'inscrivent dans la même démarche que l'intervention de mon collègue. Je profite donc du fait que vous parliez d'écologie et d'environnement pour vous rappeler que nous sommes encore à votre disposition et motivés pour participer à la réunion de travail que vous nous aviez proposée concernant la déclaration d'état d'urgence climatique. Nous profitons donc de cette délibération pour rappeler à Monsieur MATHIOUDAKIS que nous sommes toujours disposés et prêts à participer à cette réunion dès qu'il le souhaitera.

**M. LOUAP :** Merci. Madame LAVARDE.

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Si Monsieur RUTILY avait écouté avec attention la présentation du budget Vert que j'ai faite à l'occasion du budget 2022, il aurait vu que toutes les dépenses d'investissements de la Ville – exceptées les dépenses liées à l'informatique – étaient considérées comme favorables ou très favorables en matière d'environnement. Je rappelle en effet que ces dépenses concernaient entre autres nos bâtiments municipaux, et qu'elles visaient notamment à améliorer notre performance thermique, puisque nous rénovons désormais toutes les huisseries à chaque fois que

nous rénovons une école. Ces travaux permettent donc d'améliorer de manière significative les échanges thermiques entre l'intérieur et l'extérieur d'un bâtiment.

**M. LOUAP :** Merci. Je sou mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

18 heures 40 : Retour de Monsieur le Maire et de Madame GODIN. Présidence de Monsieur BAGUET.

## 6. TARIFICATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur**

Comme cette réforme a été présentée en détail aux associations de parents d'élèves, et que ces dernières n'ont émis aucune remarque spécifique, je limiterai simplement mes propos aux principes et aux aspects substantiels de cette tarification.

Tout d'abord, sachez que nous pourrons désormais ajuster le calendrier et avoir des revenus utilisés beaucoup plus cohérents avec la situation familiale réelle des familles, grâce à l'automatisation du calcul du quotient familial. Ainsi, le calcul se fera dorénavant au cours du mois de septembre, sur la base de l'avis d'imposition qui sera reçu à la fin du mois d'août, ce qui signifie que les tarifs seront applicables pour une année scolaire. Par exemple, il n'y aura plus de changement du tarif de cantine au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui apportera de la simplification pour les familles.

D'autre part, la grille tarifaire qui vous est proposée répond à une demande qui nous avait été faite, celle d'essayer d'améliorer la progressivité. Nous y répondons à l'aide de deux mécanismes, dont l'augmentation du nombre de tranches d'une part, et l'homogénéisation des dites tranches d'autre part. Les tarifs sont ainsi beaucoup plus progressifs qu'auparavant. Vous constaterez également que nous procédons à une évolution tarifaire proportionnée, puisqu'il ne vous aura pas échappé que l'inflation est actuellement très forte – de l'ordre de 5 à 6 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 –, et que la dernière mise à jour des tarifs datait du 1<sup>er</sup> janvier 2019. En revanche, je précise que l'augmentation des tarifs des tranches les plus basses ne dépasse pas les 3,2 %, ce qui signifie que la Ville absorbe une partie de l'inflation sur ses autres recettes. Enfin, sachez que les tarifs ont été ajustés pour tenir compte du coût de revient de chacune des activités, sachant que ces coûts ont été calculés à partir d'une analyse complète des données du compte administratif de l'année 2019. J'ajoute

que ces nouveaux tarifs ne remettent en cause aucune des mesures sociales qui existent depuis des années à la Ville, et que certains d'entre eux les renforcent même. Je pense notamment à l'homogénéisation des conditions d'accès aux équipements municipaux, comme par exemple les musées pour les personnes en situation de handicap.

Voici donc les éléments majeurs de cette délibération, qui se traduisent par une grille à multiples entrées pour chacune des activités, et ce, en fonction du nombre d'enfants et des tranches de chaque quotient.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Écologistes et solidaires a demandé, concernant la restauration collective, s'il y avait un plan de communication à venir sur l'amélioration de la qualité des repas dans les cantines scolaires. Il a été répondu que la Ville était au-delà des objectifs institués par la loi EGalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), notamment sur la bio et les circuits courts. De plus, la cantine scolaire fait l'objet d'un contrôle qualité renforcé, les repas étant préparés sous le contrôle d'une diététicienne. Enfin, il existe aussi une commission Cantine, dans laquelle siège, outre la diététicienne et les responsables de la restauration scolaire, des parents d'élèves. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur RUTILY.

**M. RUTILY :** Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier les services pour l'énorme travail qu'a dû représenter cette remise à plat des tarifs des activités municipales, et je voudrais saluer les progrès permis par cette remise à plat. L'idée de basculer sur un nouveau calendrier tarifaire démarrant en septembre plutôt qu'en janvier est une bonne idée de nature à simplifier la vie des familles. De même, l'amélioration de la progressivité qui passe de 13 à 22 tranches va dans le bon sens, même si vous n'allez pas jusqu'à la mise en place d'une tarification au taux d'effort comme le pratiquent par exemple nos voisins d'Issy-les-Moulineaux. S'il est dommage de ne pas avoir été jusqu'au bout de la démarche, nous reconnaissons cependant que les choses vont dans le bon sens, et nous vous en remercions.

En revanche, nous sommes stupéfaits que vous osiez accompagner cette réforme d'une nouvelle hausse des tarifs, alors que les tarifs de Boulogne-Billancourt sont déjà nettement plus élevés que ceux des communes voisines.

# Séance du 07 juillet 2022

J'ai fait la comparaison avec la ville d'Issy-les-Moulineaux, même si j'aurais pu prendre l'exemple de Meudon, de Paris ou bien d'autres villes. Quelle que soit la tranche, les tarifs de Boulogne-Billancourt sont très supérieurs, et sont mêmes plus de deux fois supérieurs pour certaines tranches. Prenons l'exemple d'une famille avec deux enfants scolarisés, dont l'un est en maternelle et l'autre en élémentaire, et dont les enfants fréquentent la cantine tous les jours, avec un temps d'animation du soir pour le plus jeune et l'étude pour l'aîné, et le centre de loisirs du mercredi pour les deux. Il s'agit là d'une configuration assez classique. Si les revenus mensuels du foyer sont de 1 300 euros par mois – ce qui est par exemple le cas d'une famille monoparentale avec un salaire modeste, la facture mensuelle pour la totalité des activités citées sera de 245,29 euros. Cela représente une augmentation de 61,10 euros par mois par rapport à l'année 2021, et une facture supérieure de 149 euros par rapport à la même situation à Issy-les-Moulineaux.

Prenons le cas d'une autre famille, dont les revenus seraient de 4 000 euros par mois à deux – puisque deux salaires autour de 2 000 euros est le salaire médian en France –, la facture mensuelle sera de 483,92 euros. Cela représente une augmentation de 54,95 euros par mois par rapport à l'année 2021, et une facture supérieure de 192 euros par rapport à la même situation à Issy-les-Moulineaux.

Enfin, prenons l'exemple d'une famille beaucoup plus aisée, avec des revenus globaux de 10 000 euros par mois. La facture mensuelle sera de 673,44 euros. Cela représente une augmentation de 60,14 par mois par rapport à l'année 2021, et une facture supérieure de 86,89 euros par rapport à la même situation à Issy-les-Moulineaux. Je tiens bien sûr ma feuille de calcul à votre disposition si vous le souhaitez.

Il est complètement indécent de prendre le prétexte de l'inflation pour augmenter de nouveaux ces tarifs, et trop facile pendant ce temps de vous vanter de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux. Vous faites en fait peser sur les familles boulonnaises le coût de cette gestion prétendument exemplaire. Les familles ne seront pas dupes lorsqu'elles recevront les factures. Nous voterons donc contre cette nouvelle hausse des tarifs. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Madame LAVARDE-BOEDA.

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je suis assez étonnée, puisque nous avons nous-mêmes réalisé des comparaisons avec plusieurs autres villes, et que nous avons même présenté ces graphiques aux associations de parents d'élèves. Or, ces graphiques montraient bien que les tarifs boulonnais étaient très en-deçà des tarifs maximaux, et que nous étions mêmes inférieurs de 10 euros par jour pour le centre de

loisirs. De la même façon, nous avons re-simulé la base de l'espace accueil des familles pour chacune d'entre elles avec les données réelles de l'ancienne tranche – que vous ne pouvez pas avoir – pour vérifier leur projection dans la nouvelle tranche. Nous tombions alors sur une hausse moyenne de l'ordre de 3 %, et ce, avec le même panier de consommation que le vôtre. Je suis donc assez étonnée, puisque tous nos efforts ont consisté justement à limiter la hausse sur les ménages les plus modestes, et que nous avons également présenté l'évolution de la courbe des tarifs de restauration, qui concerne quasiment toutes les familles, aux associations de parents d'élèves. Ces associations ont ainsi constaté par elles-mêmes que les familles moyennes – tout du moins celles dont vous trouviez que l'effort contributif était trop important – se retrouvent désormais avec des tarifs inférieurs à ceux qu'elles payaient auparavant. De fait, l'effort se retrouve reporté sur les nouvelles tranches qui ont été créées en haut de grille. Enfin, je rappelle que la structure de la population boulonnaise n'est pas vraiment comparable à celle des autres villes, ce qui signifie que nous ne pouvons pas appliquer de taux d'effort à Boulogne-Billancourt. Là aussi, cette information a été présentée aux associations de parents d'élèves. En effet, si nous appliquions un taux d'effort, 75 % des familles se retrouveraient à payer le tarif maximum de la cantine. Je veux donc bien vous entendre, et considérer que 75 % des familles boulonnaises payent un ticket de cantine de 8,67 euros, car ce serait bien pour les finances de la Ville et les choses auraient été beaucoup plus simples pour nous. En revanche, nous ne sommes pas du tout d'accord pour faire payer ce tarif aux familles boulonnaises. L'élaboration de cette grille a demandé plusieurs mois de travail et de simulation pour trouver le bon ajustement entre chaque tranche de quotient, et définir le taux de participation de la Ville pour chacune de ces tranches, sachant que ce taux est en plus largement décroissant, puisque les familles des premières tranches ont été sensiblement aidées. Par exemple, les familles de la tranche n° 1 sont aidées à hauteur de 87 % pour la cantine. Voilà donc ce que je pouvais vous dire, sachant que tous ces chiffres ont été présentés aux associations de parents d'élèves, et qu'aucune d'entre elles n'a trouvé à redire quoi que ce soit.

**M. BAGUET :** Merci. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. Vous aviez bien commencé vos propos, Monsieur RUTILY, en saluant le travail des services et des élus compétents en la matière. Je peux vous confirmer et vous assurer qu'il s'agit d'un énorme travail et que les services ont bien comparé ce que les familles payaient avant et ce qu'elles paieront après. Cela étant, il serait tout de même intéressant d'avoir vos chiffres pour que nous les comparions avec les nôtres. S'agissant du taux d'effort, Madame LAVARDE vous a répondu. Arrêtez de vous accrocher à cette possibilité. Cela n'est pas possible à Boulogne-Billancourt car nous avons un champ

de quotients familiaux beaucoup trop étendu. En effet, nous ne pouvons pas redescendre plus bas, puisque nous ne pouvons pas faire payer plus que ce que coûte la prestation aux quotients les plus élevés. Aujourd'hui, les services ont calculé les augmentations pour chaque tranche du quotient, tout a été fait au millimètre près, et ces chiffres ont été validés à l'unanimité par les associations de parents d'élèves.

D'autre part, je veux bien que vous compariez nos chiffres avec ceux d'Issy-les-Moulineaux, mais comme je vous l'ai déjà dit, pour cette commune c'est une association loi 1901 qui gère les activités paramunicipales, ce qui signifie qu'Issy-les-Moulineaux n'a pas les mêmes charges que nous. Je rappelle en effet qu'André SANTINI a obtenu une dérogation il y a quelques années pour gérer les activités périscolaires sous forme associative. C'est pour cette raison qu'il dispose d'animateurs polyvalents. C'est d'ailleurs ce que nous demandons au gouvernement depuis des années. Le jour où nous pourrions avoir la polyvalence des fonctions dans un même cadre, comme celui par exemple de l'éducation ou de la jeunesse, ce sera alors très intéressant pour tout le monde, et même pour la petite enfance. Cette demande a même récemment été portée par France urbaine, qui sollicite la polyvalence des activités et des métiers dans les mêmes secteurs.

Enfin, rappelez-vous les abattements forfaitaires de 11 millions d'euros que nous avons faits pour les impôts des familles boulonnaises. Nous avons perdu ces 11 millions d'euros à vie lorsque le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation. Cela reste donc un cadeau de 11 millions d'euros pour les familles boulonnaises. Aussi, je veux bien tout comparer, entre le coût de fonctionnement des activités et les impôts des familles Isséennes, mais vous verrez qu'il vaut mieux vivre à Boulogne-Billancourt qu'à Issy-les-Moulineaux. Encore une fois, l'abattement forfaitaire de 11 millions d'euros représente un coût énorme. Pour votre information, sachez par exemple qu'une autre commune des Hauts-de-Seine a supprimé les abattements aux familles à la veille de la disparition de la taxe d'habitation. Cette commune a effectivement augmenté le volume de ses recettes fiscales, mais comme les abattements étaient gelés, elle a continué de bénéficier du matelas qui avait été décidé à l'époque. Personnellement, je n'ai pas voulu le faire, car cette décision coûtait 5,5 millions d'euros. Bref, comparons ce qui est comparable, Monsieur RUTILY. Aujourd'hui, un effort remarquable a été réalisé, et il a été validé par tout le monde, et je peux vous assurer que le Directeur général des services et les services ont passé quelques nuits et quelques journées sur ce dossier.

Quant au coût de l'inflation, je vous précise quand même que tous les prestataires sont touchés par les hausses de prix des matières premières. Des prestataires de repas ont même

décidé de supprimer un ingrédient dans certaines communes compte tenu de l'augmentation du prix des denrées. De notre côté, nous ne changeons rien à Boulogne-Billancourt, puisque les quatre composants restent maintenus dans les cantines. Nous procédons simplement à une hausse de 3,5 %, sachant que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2017. Franchement, je ne vois pas de quoi les familles pourraient se plaindre à Boulogne-Billancourt. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à la majorité, Madame SHAN et Monsieur RUTILY votant contre, et Monsieur LESCOURS et Madame RAPILLY-FERNIOT s'abstenant.*

## **7. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES**

Mme LAVARDE-BOEDA : Les ajustements de ce règlement intérieur découlent en réalité de la révision des tarifs que nous venons de voir. Globalement, ces révisions relèvent de l'inscription des pratiques déjà existantes dans le droit. Quant à celles qui ont été ajoutées, il s'agit de mesures d'assouplissement en faveur des familles, pour tenir compte notamment de l'évolution de la semaine de scolarité entre le règlement de 2015 et d'aujourd'hui (4,5 jours d'école en 2015, contre deux blocs de deux jours aujourd'hui). Par exemple, désormais une absence de deux jours, et non plus de trois, permet de ne pas payer la cantine. De la même façon, les familles ne paieront plus les centres de loisirs ou l'étude lorsque les enfants seront en classe de découverte, et elles pourront également échelonner le paiement des séjours et des classes de découverte. Ce sont donc des petites modifications, mais qui visent encore une fois à simplifier la vie des familles, sans pour autant alourdir les tâches des services municipaux.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur RUTILY.

**M. RUTILY** : Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons les réelles avancées de ce nouveau règlement intérieur : la facturation à compter de la date à laquelle l'enfant débute l'activité, la non-facturation des prestations enfin entérinée en cas d'absence d'au moins deux jours consécutifs ou de voyage scolaire, ou encore la possibilité donnée aux familles de payer en plusieurs fois. En revanche, nous regrettons que

# Séance du 07 juillet 2022

la modification des plannings ne soit désormais possible que trois fois par an pour chaque trimestre, et plus à chaque période comme c'était le cas jusqu'à présent. Il nous semble qu'il faudrait au contraire redonner plus de souplesse aux familles. Si le retour à l'inscription journalière par badge peut sembler trop contraignant, d'autres solutions peuvent être étudiées. Nous pourrions par exemple donner la possibilité de modifier le planning jusqu'à J-7, plutôt qu'à chaque trimestre. A titre de comparaison, le changement de planning est possible jusqu'à J-5 à Meudon, jusqu'à J-3 à Chaville, et jusqu'à J-1 à Clamart – je ne prends pas l'exemple d'Issy-les-Moulineaux.

D'autre part, nous regrettons aussi la suppression de la séance d'essai pour les ateliers artistiques, qui pouvait permettre aux enfants de découvrir une nouvelle activité avant de s'engager durablement. Enfin, nous regrettons également que ce nouveau règlement intérieur ne permette aucune avancée sur deux demandes insistantes des familles boulonnaises. Premièrement, l'alignement des horaires pour les accueils périscolaires, maternelles et élémentaires à 18 heures 30 – actuellement l'accueil se termine à 18 heures en élémentaire. En effet, de nombreuses villes proposent des horaires plus étendus, et certaines incluent même une garderie le matin avant l'école, comme Clamart, Meudon, Chaville ou Rueil-Malmaison. Sans aller jusque-là, nous pourrions au moins aligner l'horaire de sortie des élémentaires sur les maternelles. Deuxièmement, l'inscription le mercredi à la demi-journée. En effet, la fréquentation des centres de loisirs à la demi-journée étant une réalité dans le quotidien des familles, celles-ci ne comprennent pas qu'elle ne soit pas une réalité dans leur facture. Nous pourrions par exemple fixer un tarif pour la demi-journée, qui ne serait pas à 50 %, mais à 60 ou 70 % du tarif total.

Nous ne souhaitons pas nous opposer aux petites avancées que permet ce nouveau règlement intérieur, mais nous ne nous enthousiasmons pas face à l'absence de progrès sur les autres points. Aussi, nous nous abstenons lors de ce vote. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Madame LAVARDE-BOEDA.

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je ne reviendrai pas sur le créneau de 18 heures car il est historique. Je rappelle en effet que les élèves de primaires ne sont pas gardés par des animateurs mais par des enseignants, et que ces derniers arrêtent leur journée à 18 heures. D'ailleurs, ce principe laisse le temps aux parents d'aller chercher un enfant en primaire, et d'aller ensuite en chercher un autre en maternelle lorsque les écoles ne sont pas situées dans le même pâté de maisons. D'autre part, vous nous réclamez de la flexibilité, mais lorsque nous avons arrêté la flexibilité à la journée en 2015, nous avons

permis de réduire drastiquement le volume des déchets alimentaires. Il ne serait donc pas bon de revenir à de la flexibilité, puisque nous souhaitons nous aussi atteindre la performance écologique et que cela entraînerait du gâchis.

Enfin et surtout, et c'est peut-être le plus important, la flexibilité que vous souhaiteriez introduire signifie que vous ne tenez pas compte de la qualité pédagogique proposée dans les activités périscolaires, alors même qu'il s'agit d'une véritable attente de l'ensemble des animateurs. Je rappelle en effet qu'ils ont tous été reçus et écoutés par la Direction des Ressources humaines, et qu'ils souhaitent tous que leur travail soit mieux considéré par les familles car ils sont véritablement impliqués. Par conséquent, introduire cette flexibilité et permettre un service à la carte ne rendrait pas du tout hommage à leur travail, et c'est pour cette raison que nous n'y sommes pas favorables. Pour autant, nous avons entendu la demande d'inscription des demi-journées, mais nous devons encore travailler sur ce sujet cette année avec Monsieur LOUAP car nous n'avons jamais dit que la porte était fermée. Pour le moment, il nous semble qu'il y a un décalage entre la perception par les associations de parents d'élèves de la demande des familles, et la réalité que nous observons sur la fréquentation des enfants. Aujourd'hui, nous avons identifié moins d'une dizaine de familles qui payent un centre de loisirs à la journée alors qu'elles ne l'utilisent en fait qu'à la demi-journée. Nous devons donc nous poser la question collectivement pour savoir s'il faut mettre en péril l'équilibre de nos centres de loisirs et les activités pédagogiques uniquement pour dix familles. Ceci étant, ce sujet est bien identifié par les services de la jeunesse.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur RUTILY voudrait en effet un service à la carte et gratuit, mais cela n'est pas possible car il existe un certain degré d'acceptabilité sociale. Si je comprends bien, puisque vous voulez du service à la carte, cela signifie que vous êtes par exemple pour le retour du paiement à l'heure des animateurs. Cela voudrait dire qu'une famille déciderait de ne pas envoyer son enfant en centre de loisirs la veille pour le lendemain, et que nous devrions alors téléphoner à un animateur pour lui dire de ne pas venir travailler en raison de défections. C'est ainsi que les choses se passeraient car nous ne pouvons pas rémunérer des agents avec un service à la carte. Vous en êtes bien conscient. Or, nous bénéficions d'une véritable qualité pédagogique dans nos centres de loisirs qui est assurée et reconnue, alors même que le contexte actuel est extrêmement difficile. En effet, il ne vous aura pas échappé qu'il manque des animateurs dans toutes les villes de France, et que certaines communes du Val-de-Marne devront même fermer leur piscine certains jours car elles ne trouvent pas de maîtres-nageurs. Bref, on ne trouve pas de maîtres-nageurs, ni de personnels de crèches, ni d'animateurs, et vous nous proposez de revenir

au paiement à l'heure. Non, les choses ne peuvent pas fonctionner ainsi si nous voulons être attractifs et maintenir la qualité de nos services.

Heureusement, Boulogne-Billancourt s'en sort un peu moins mal que les autres villes, alors que cette situation est quand même extrêmement tendue. Je pense notamment aux débuts d'année, où nous sommes limités en termes de taux d'encadrement entre le nombre d'animateurs et le nombre d'enfants. Nous nous en sortons à peu près bien car nous avons justement déprécié les animateurs en les titularisant. Les gens se disent donc qu'ils ont plus de chance d'avoir un emploi pérenne et d'entrer dans la fonction publique s'ils viennent travailler à la mairie de Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui, au moins un tiers de nos animateurs sont titularisés, et nous avons déprécié plus de 50 agents au cours de ces dernières années. Ces agents sont donc devenus titulaires de la fonction publique à Boulogne-Billancourt pour assurer justement le socle pédagogique de nos centres de loisirs. D'autre part, nous avons mensualisé l'ensemble du temps de travail et des fiches de paye sur l'année pour un deuxième tiers, au lieu d'avoir des fiches de paye en fonction des vacances – par exemple une petite paye en janvier lorsqu'il n'y a pas de semaine de vacances, puis une grosse paye lorsqu'il y a une semaine de centre de loisirs au mois de février. Enfin, je rappelle que le statut des vacataires est également en évolution, puisque nous avons jusqu'à 30 à 40 % d'effectifs en moins dans les centres de loisirs entre début septembre et les mois de janvier et février. Je veux bien payer les animateurs douze mois sur douze, mais il arrivera un moment où nous aurons trop d'animateurs par rapport au nombre d'enfants, et d'autres où nous en aurons moins. Bref, tous ces sujets sont en train de se réguler, et cela s'appelle le degré d'acceptabilité sociale.

Encore une fois, nous faisons au mieux et nous ne nous en sortons pas trop mal, car croyez-moi, très peu de villes ont mis en place ce type de règlement. Il suffit simplement de discuter avec les gens dans la rue, notamment avec les habitants de Paris ou d'autres communes, et ils vous disent que Boulogne-Billancourt est le paradis par rapport à d'autres communes. Sachez que certaines grandes villes vous demandent de prendre un engagement à l'année pour le centre de loisirs et de payer à l'avance. A Boulogne-Billancourt, les habitants peuvent payer au trimestre, sachant qu'il s'agit de petites sommes, dont l'équivalent ne représente même pas deux ou trois places de cinéma pour le mois. Certes, tout n'est pas parfait, mais nous essayons quand même de trouver le bon équilibre, car il est sûr et certain que nous ne pourrions jamais être à la carte et gratuits. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.*

## **8. ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

**Mme Elisabeth DE MAISTRE, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise donc à modifier à la marge le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, sachant que celui-ci a déjà été modifié l'année dernière en Conseil municipal à la même période. Il s'agit aujourd'hui de nous mettre en conformité avec un décret du 30 août 2021, et d'y ajouter les points suivants :

- Les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ;
- Les modalités d'inscription et conditions d'admission des enfants ;
- Les modalités du concours du référent « santé et accueil inclusif » ;
- Les modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre.

Par ailleurs, le décret impose également d'annexer au règlement de fonctionnement des établissements de petite enfance les cinq protocoles suivants :

- Mesures à prendre dans les situations d'urgence ;
- Mesures préventives d'hygiène générale et mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou tout autre situation dangereuse pour la santé ;
- Modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers (médicaments) ;
- Conduites à tenir et mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant ;
- Mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif.

Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ce nouveau règlement de fonctionnement.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Le groupe Écologistes et solidaires suggère que la rédaction proposée, libellée systématiquement au masculin, réintègre une part de visibilité féminine sans pour autant adopter une écriture inclusive, car les femmes sont largement majoritaires dans ce secteur d'activité. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme RAPILLY-FERNIOT** : Avez-vous effectué cette

# Séance du 07 juillet 2022

modification dans le règlement depuis ma remarque faite en commission ?

**M. BAGUET** : Nous parlons des hommes et des femmes au sens général. Pourquoi vouloir préciser et faire des distinctions ? Le genre humain est large et complet, et il intègre tout le monde. Je suis pour le partage de la planète entre tout le monde et pour l'égalité. Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : Concernant la délibération suivante, Madame GODIN, Monsieur LOUAP, Madame CORNET-RIQUEBOURG, Monsieur MARGUERAT, Madame LAVARDE-BOEDA, Madame CHAROY et Monsieur BAGUET sont invités à quitter la salle. Je cède donc la présidence à Madame DEFRANOUX.

19 heures 06 : Présidence de Madame DEFRANOUX.

## **9. DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU LOT N°5 DU PORT LEGRAND - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT**

**M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur**

Chers collègues, le Conseil municipal a approuvé, le 14 avril 2022, la convention d'occupation temporaire avec Haropa, permettant à la ville de Boulogne-Billancourt de prendre possession du lot n° 5 du Port Legrand pour y développer un projet d'aménagement d'intérêt général, et pour l'exploiter jusqu'au 31 juillet 2042. Nous avons alors évoqué largement le projet ambitieux porté par la Ville dans le cadre de sa politique de reconquête des berges de la Seine, pour y installer un ensemble ouvert au grand public et orienté naturellement vers les activités nautiques, qu'elles soient peu ou non lucratives. Je pense notamment aux activités sportives et associatives.

Afin d'engager la conception et la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, il vous est proposé d'en confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Val de Seine Aménagement comme le prévoit l'article L.327-1 du Code de l'Urbanisme, et selon les termes de la convention jointe en annexe. Le mandat portera également sur la conduite des procédures réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération et la gestion des interfaces avec les futurs sous-occupants et usagers.

Le coût prévisionnel de l'opération indiqué à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée s'élève à 1 497 000 euros H.T., et la rémunération du mandataire est fixée forfaitairement à 180 000 euros H.T., hors dépenses d'aménagement intérieur

et de déménagement/relogement des occupants actuels.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération. Merci.

**Mme DEFRANOUX** : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux** : Le groupe Écologistes et solidaires demande si des quais d'amarrage, notamment pour du bateau-bus, seront prévus. Il est répondu que le déploiement de ce moyen de transport n'est pas une compétence de la Ville, mais d'Île-de-France Mobilités. À ce titre, la Ville n'a pas possibilité d'agir directement, même si toutes les dispositions conservatoires ont été prises au niveau de l'aménagement pour laisser la possibilité d'accueillir cette desserte. Enfin, il est rappelé que lors des études engagées par Île-de-France Mobilités il y a quelques années, la pertinence économique de ce type de desserte n'avait pas été démontrée, ce qui avait conduit Île-de-France Mobilités à ne pas engager le déploiement de bateaux-bus. Il est précisé qu'il y aura bien des amarrages, qui pourront, si un système de bateaux-bus se développe, être utilisés par ce dernier. En attendant, il est plus probable qu'ils servent dans un premier temps pour des bateaux de passage. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

**Mme DEFRANOUX** : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques** : Avis favorable à l'unanimité.

**Mme DEFRANOUX** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole pour cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets donc aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

19 heures 11 : Retour des élus. Présidence de Monsieur BAGUET.

**M. BAGUET** : Merci. Il s'agit effectivement d'un beau projet. Je vous invite d'ailleurs à aller découvrir le chantier qui a démarré, puisqu'Haropa a tenu ses engagements. Nous en profitons donc pour les remercier.

## **10. CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET IMMOBILIÈRE 3F POUR LA RÉSERVATION D'UN LOGEMENT SIS 29 RUE LOUIS PASTEUR À BOULOGNE-BILLANCOURT**

### **M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'approbation d'un projet de convention entre la Ville et Immobilière 3F pour la réservation d'un logement en faveur de la Ville, dans le cadre de l'opération d'acquisition de cinq logements conventionnés locatifs sociaux, situés 29 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt.

Ce programme comprend un logement PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), trois logements PLUS (Prêt locatif à usage social) et un logement PLS (Prêt locatif social), et la typologie de l'ensemble des logements de cette opération est la suivante : un T1 et quatre T2.

Par courrier en date du 21 juillet 2021, Immobilière 3F a sollicité de la Ville une subvention de 750 000 euros pour favoriser l'équilibre financier de l'opération.

Par délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2021, la Ville a accordé une subvention de 750 000 euros à Immobilière 3F.

En contrepartie de l'attribution de la subvention, le bailleur confère à la Ville un droit de réservation pour une durée de 25 ans portant sur un logement T2, soit 20 % du programme.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir délibérer sur l'approbation du projet de convention de réservation de cette opération.

**M. BAGUET** : Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstient.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette opération ? (Il n'y en a pas). Comme vous pouvez le voir, nous prouvons notre bonne foi au Préfet, puisque nous réalisons des opérations de logements sociaux. Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. PARIS 2024 - ACCUEIL DES ÉPREUVES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES SUR ROUTE - MARATHON OLYMPIQUE DU 10 ET 11 AOÛT 2024**

### **Mme Armelle GENDARME, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes désormais à 750 jours et 44 minutes précisément de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En effet, du 26 juillet au 11 août 2024, puis du 28 août au 8 septembre 2024, aura lieu le plus grand événement sportif planétaire rassemblant plus de 4 milliards de téléspectateurs, 13,5 millions de spectateurs, 45 000 volontaires, et 15 000 athlètes, qui représenteront 206 nations.

Les Jeux olympiques et paralympiques promeuvent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la ville de Boulogne-Billancourt est profondément attachée.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 aura des retombées positives indéniables sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Ville en ce domaine.

Sept des huit villes de GPSO ont été identifiées par Paris 2024, avec d'autres villes du département, pour accueillir le passage d'épreuves olympiques et paralympiques (« épreuves sur route »), épreuves phares des Jeux Olympiques et Paralympiques, à savoir :

- La course en ligne Homme ;
- La course en ligne Femme ;
- Le marathon Femme ;
- Le marathon Homme ;
- Le marathon pour tous.

Concernant les conditions d'accueil du passage de ces épreuves, Paris 2024 demande aux villes de passage de déployer les dispositifs adéquats et de prendre toute mesure permettant de répondre aux exigences et aux cahiers des charges fixés par les fédérations internationales, responsables de la réglementation sportive et validateurs des parcours olympiques et paralympiques, ainsi qu'au schéma directeur de sécurisation des épreuves sur route construit avec les autorités compétentes. Or, à ce jour, ces cahiers des charges n'ont été communiqués ni aux villes de GPSO, ni à l'EPT.

Aussi, par la présente délibération, la Ville de Boulogne-Billancourt, dans le cadre de ses compétences, ne peut que prendre une position de principe à collaborer avec Paris 2024 et les communes membres concernées pour l'accueil des épreuves olympiques sur route, et ne peut s'engager juridiquement ou financièrement, à ce jour – faute d'éléments – à prendre toutes les mesures et à donner toutes les autorisations nécessaires relevant de sa compétence pour satisfaire l'accueil des épreuves sur route sur son territoire.



# Séance du 07 juillet 2022

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'acter un engagement de principe de collaboration de la Ville de Boulogne-Billancourt et Paris 2024 en vue de l'accueil des épreuves olympiques sur route sur le territoire communal, sans s'engager juridiquement ou financièrement à ce jour faute de cahiers des charges connus et d'éléments techniques et financiers précis, et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cet engagement de principe en arrêtant les modalités administratives, juridiques et financières dans le cadre d'une convention particulière entre Paris 2024, la Ville, l'EPT GPSO, les autres communes concernées, et le cas échéant le département des Hauts-de-Seine. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'interroge sur le caractère a priori prématuré de cette délibération, alors que Paris 2024 n'a pas encore communiqué aux collectivités le cahier des charges afférent aux épreuves. Il est répondu que dans un premier temps cette délibération d'intention est sollicitée par les organisateurs afin d'arrêter officiellement le tracé de l'épreuve, laquelle se déroulera à Boulogne-Billancourt sur la voie départementale 910. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce point ? (Il n'y en a pas). Je partage la réflexion du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, puisque les organisateurs nous demandent effectivement de prendre rapidement une délibération. De mon côté, j'é mets simplement des réserves, car nous avons accueilli le Tour de France il y a quelques années à Marcel Bec à Meudon, au nom de GPSO, et l'ONF (Office national des forêts) nous avait demandé à la dernière minute de refaire les routes forestières permettant d'accéder à Marcel Bec car ils n'avaient pas les moyens financiers de le faire – alors même qu'ils s'étaient engagés à rénover les routes pour cet événement. Nous nous sommes donc retrouvés à payer et à devoir refaire les routes à la dernière minute. Aussi, comme chat échaudé craint l'eau froide, j'espère qu'on ne nous refera pas le même coup. Dans le cas présent, il s'agit d'une voie départementale, et s'il faut payer, nous paierons avec notre casquette départementale. Quoi qu'il en soit, c'est effectivement un peu bizarre de nous demander de prendre des décisions par anticipation, sans savoir si cela nous coûtera ensuite de l'argent et combien. Nous allons donc faire plaisir en prenant cette délibération, qui a d'ailleurs déjà été prise à GPSO et qui sera prise par toutes les communes qui seront traversées par les épreuves olympiques et paralympiques. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci mes chers collègues. J'aimerais vous communiquer quelques informations avant de clôturer cette séance. Tout d'abord, sachez que notre prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 22 septembre. D'autre part, nous devons également décaler la séance du jeudi 8 décembre car ce sera le jour des élections professionnelles. Nous tiendrons donc ce Conseil municipal le jeudi 15 décembre si vous en êtes d'accord. Cela sera une semaine chargée, puisque nous tiendrons le Conseil de GPSO la veille, le Conseil municipal le jeudi et le Conseil départemental le vendredi. Nous nous reposerons ensuite pendant les vacances de Noël. Je vous donne également rendez-vous le 13 juillet pour le feu d'artifice qui sera tiré de l'Ile Seguin avant le bal des pompiers. Enfin, sachez que le forum des inscriptions se tiendra le dimanche 4 septembre, puisque la rentrée scolaire aura lieu le 1er septembre.

Merci mes chers collègues. Profitez bien de vos vacances pour vous reposer et pour passer un bel été. Nous nous retrouverons au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 19.